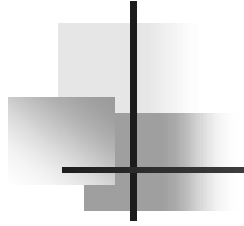
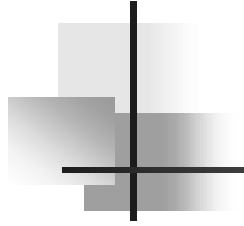


LA FLEXI - SECURITE



POURQUOI ?



- 1. La flexi-sécurité entend concilier deux besoins avérés sur le marché du travail**



- **Le besoin de flexibilité**

Types de contrats, d'horaires, de formes de travail (ex. : télétravail, missions, services à la personne)



■ **Le besoin de sécurité**

Garanties en matière de GRH (bilan d'étape professionnel, formation tout au long de la vie)

On passe :

- *de la garantie de l'emploi (fausse sécurité) à l'employabilité*
- *de la logique indemnitaire à la demande de transition professionnelle*

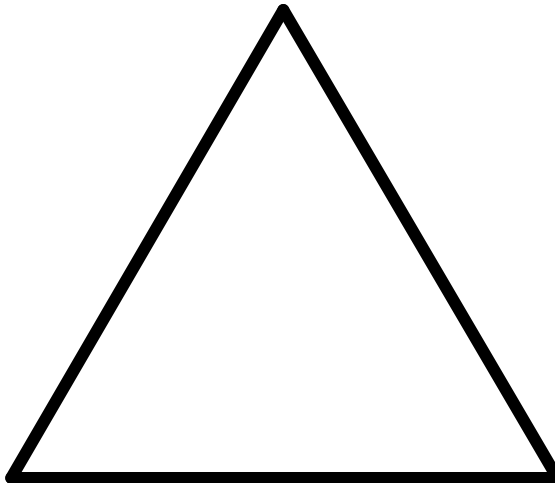


Les Contours de la flexisécurité

selon Bernard Gazier

L'exemple danois

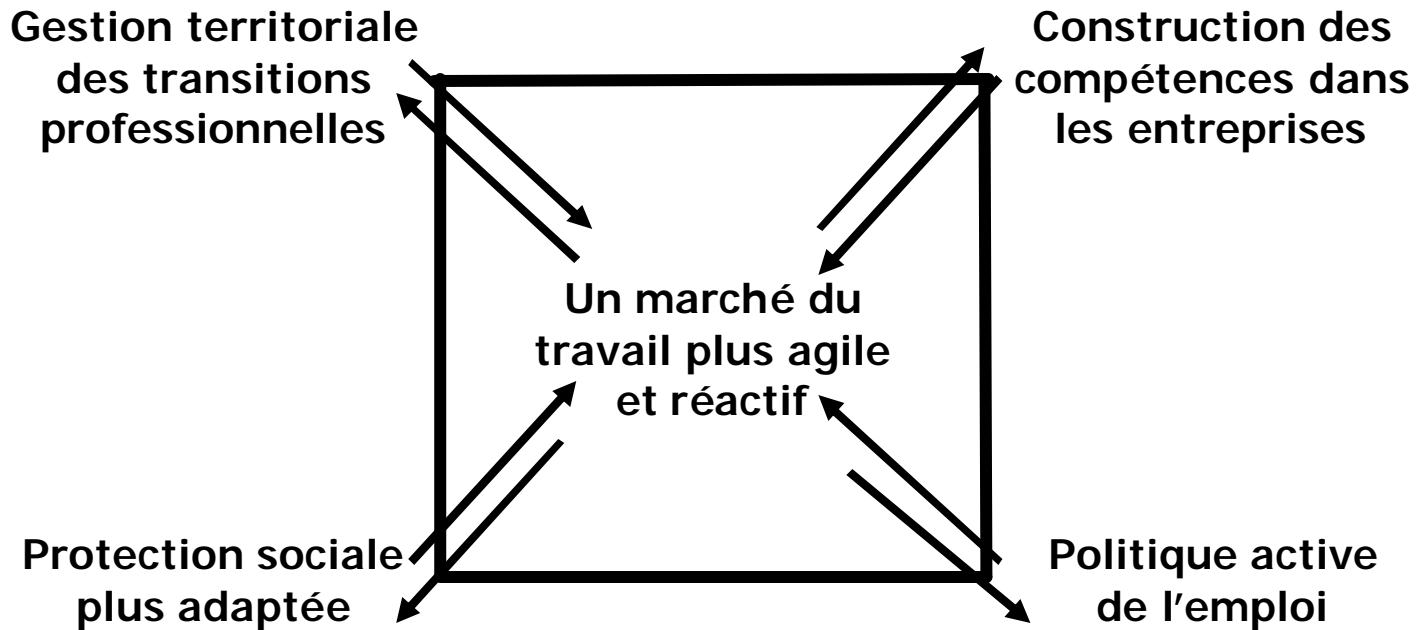
**droit du travail plus flexible,
notamment du point de vue du
recrutement et du licenciement**

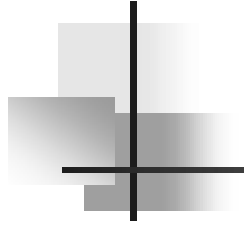


**Une assurance
chômage assurant une
forte indemnisation des
demandeurs d'emploi**

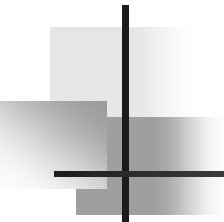
**Une politique active de
l'emploi : des mesures
ciblées, très incitatives
au retour à l'emploi**

L'émergence d'un modèle français



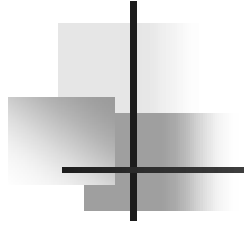


**2. Le moment est favorable :
le contexte rend l'évolution
vers la flexi-sécurité
réaliste**

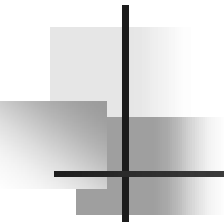


La flexi-sécurité nécessite une série de préalables, en passe d'être obtenus en France :

- Un SPE efficace ; loi du 13 février 2008 (fusion ANPE ASSEDI C)
- Une FPC efficiente : ANI de décembre 2003, loi du 4 mai 2004 et nouvelle relance en cours)
- Une capacité de dialogue et de négociation sociale à tous niveaux : position commune du 10 avril 2008 et projet de loi en cours



COMMENT ?

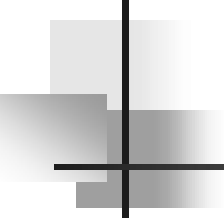


3. L'outillage de la flexi-sécurité, en voie d'élaboration, est encore à préciser et à mettre en œuvre

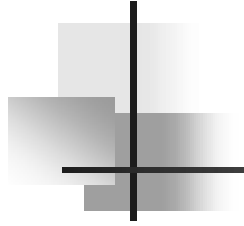


Les ingrédients clé sont en place :

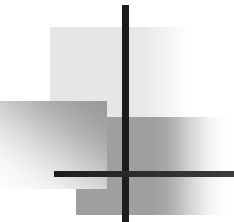
- La GPEC : cf. les EDEC, les observatoires de branche
- La reconnaissance des compétences et des savoirs faire : cf. la VAE, mais aussi les CPQ, les CCP de l'AFPA, les CCE des CCI, les tests d'habilités de l'ANPE
- Les nouvelles formes de contrats de travail : cf. loi de modernisation du marché du travail, votée en juin 2008
- La gestion des parcours individuels et des transitions professionnelles : cf. l'expérimentation du CTP, les pratiques détectées dans le rapport du CNFPTLV sur la place de la formation dans les parcours de sécurisation (février 2008)



Avec l'appropriation, la généralisation, mais aussi la mise en cohérence de ces voies de renouveau, un équilibre économique et social doit se dégager entre flexibilité et sécurité.



4. Quels enjeux et quel rôle pour les CCI ?

- 
-
- Enjeu de recrutement pour les entreprises : secteurs en tension et anticipation des besoins
 - Enjeu de renouvellement de notre offre de formation, face à cette nouvelle logique de cartographie des compétences
 - Enjeu d'appui au développement de la GRH comme outil de compétitivité des PME PMI
 - Enjeu de cohésion économique et sociale d'un territoire (attractivité à préserver ou à développer)